



Open Jumelage Pampelune 2026

Règlement intérieur

ARTICLE 1 : Organisation

L'échiquier Bayonne Adour organise à l'occasion de son jumelage avec le club d'échecs de Pampelune un tournoi international homologué FIDE,

Les samedi 2 et dimanche 3 mai 2026

Le samedi lancement de la R1 à 9h30, de la R2 à 13h, de la R3 à 16h15

Le dimanche, lancement de la R4 à 9h, de la R5 à 12h30 et de la R6 à 15h45

Adresse de la **salle de jeu** : Salle LAUGA, 25 Avenue Paul PRAS, 64100 BAYONNE

ARTICLE 2 : Inscriptions

Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE titulaires d'une licence « A » et aux joueurs étrangers titulaires d'un identifiant FIDE (< 2400 ELO)

Renseignements sur le mail : echiquierbayonneadour@gmail.com

Inscriptions et règlements sur l'adresse :

<https://www.helloasso.com/associations/echiquier-bayonne-adour/evenements/open-international-de-la-grande-fete-des-echecs-de-bayonne-adour>

Droits d'inscription minorés de **5 €** jusqu'au 23 avril à minuit => Adulte : **35 €** ; Jeune : **25 €**
Au-delà de cette limite les droits ordinaires s'appliquent (+ **5 €** et + **10 €** pour les inscriptions sur place)

=> Pointage et dernières inscriptions sur place le samedi de 8h30 à **9h10**

=> Appariements initiés à **9h15** pour la Ronde1

Tout retardataire ne pourra jouer qu'à partir de la ronde 2. Il sera alors considéré comme ayant pris le **Bye** autorisé lors des 4 premières rondes du tournoi (voir art 5) et recevra à ce titre **0,5** Point.

ARTICLE 3 : Cadence, nombre de rondes et appariements

A. Cadence : 6 rondes de 2 x **60 minutes** + **30** secondes par coup => Notation obligatoire

B. Appariements système Haley si plus de 64 joueurs (logiciel papi 3.3.8)

C. Attribution des points : Victoire = 1 point ; Nulle = 0,5 point ; Défaite = 0 point

D. En cas de d'égalité de points, les départages suivant sont appliqués :
1) Buchholz tronqué, 2) Cumulatif, 3) Performance. En cas d'égalité parfaite après ces départages, l'avantage est donné in-fine au joueur le plus jeune

ARTICLE 4 : Prix

Remise des prix estimées vers **19h**, ou 30 mn au plus tard après la fin de la dernière partie.
Les prix, dont le montant total est de **2500 €**, relèvent du classement général après départages.
Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il aurait droit, sans cumul possible.

L'ordre de priorité est :

Prix du classement général - Prix par tranche ELO - Prix spéciaux

La liste des prix est affichée dès le début de la 4^{ème} ronde.

Seuls les joueurs présents à la remise des prix pourront faire valoir leurs droits à prix.

ARTICLE 5 : Règles du jeu

Arbitrage : Francis JARRIER (AF Élite 1 / 06 27 70 86 91)

Les règles du jeu sont celles du livre de l'arbitre de la FFE en sa version de février 2026.

Le délai de forfait est de **30 minutes**, sauf si l'arbitre en décide autrement aux rondes 1 et 4

Il est possible de prendre un « Bye » lors des 4 premières rondes dans la limite de 2 après en avoir averti l'arbitre avant la fin de la ronde précédente, exception faite pour la ronde N°1

ARTICLE 6 : Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur ne peut qu'obtempérer, mais il peut saisir le jury d'appel par écrit. Il perd ce droit s'il reprend la partie avant d'avoir formulé un appel oral.

Ce jury est constitué avant la deuxième ronde et il est affiché dans la salle de jeu.

Il est composé de 5 membres qualifiés en fonction des personnalités présentes.

ARTICLE 7 : Ethique

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Le non-respect des règles d'usage est sanctionné selon l'article 12.9 pouvant aller jusqu'à l'exclusion du joueur avec l'accord de l'organisateur.

Les ordinateurs et téléphones (allumés) sont interdits dans l'aire de jeu.

Les appareils électroniques **doivent** être éteints **et** dans un sac hors de portée du joueur, ou subsidiairement en un lieu préalablement désigné par l'arbitre.

La simple détention sur soi d'un téléphone portable, **allumé ou non**, comme de tout autre appareil possiblement connecté (montre, stylo...) qui émettrait un son ou une lumière fait perdre immédiatement la partie à son détenteur avec le gain pour l'adversaire sauf si ce risque a été **préalablement exposé** à l'arbitre qui reconnaît explicitement la légitimité du motif.

L'arbitre :

l'organisation :

